



SPP et PATS SDIS du RHONE

Lyon, le 4 janvier 2011

COMMUNIQUE

Une union syndicale est née le 3 décembre 2010 entre les organisations syndicales CGT, SUD, SNSPP, UNSA, pour faire front contre les orientations relatives aux logements (suppression programmée d'une partie des logements des SPP) et au nouvel arrêté préfectoral prévoyant l'allongement des délais d'interventions des SPV, la suppression de certaines gardes de CDG et la prédominance des SPV sur les SPP.

Le 20 décembre dernier, l'union syndicale a reçu un appel du DDSIS l'informant que le président du Conseil d'Administration la recevrait en personne en janvier 2011. La confirmation écrite est arrivée le jour même par courriel à 17 h 02.

En conséquence, l'Union syndicale a décidé :

- **de suspendre le préavis de grève illimitée, mais,**
- **de déposer un préavis de grève reconductible le 3 janvier 2011,**
- **de tenir une AG le 3 janvier 2011 à 14 H à Corneille,**
- **de programmer des actions les 3 et 4 janvier 2011, pour commencer....**

Dans cette continuité, une nouvelle réunion a eu lieu le lundi 3 janvier au matin, suivie en début après-midi par l'assemblée générale programmée le 20 décembre 2010.

A l'issue de cette journée, les positions de SUD et de l'UNSA restent inchangées. La CGT, qui s'est présentée le matin comme étant le syndicat majoritaire (ce qui est vrai et incontesté) a pris la décision, *afin de laisser toute sa place à la négociation, de confirmer la suspension du mouvement et de ne pas déposer de préavis de grève pour l'instant.* Le SNSPP est sur la même position que la CGT. Ils ne souhaitent engager aucune action avant la réunion avec Mr Michel MERCIER.


Malgré ce désaccord de dernière minute, le syndicat SUD reste toujours convaincu qu'une intersyndicale est la meilleure arme pour défendre les intérêts des agents et qu'il fallait continuer dans la lignée définie le 20 décembre 2010.

C'est pourquoi, nous allons continuer à nous battre et :

- Diffuser ce communiqué pour informer les personnels de la nouvelle situation,
- Déposer un préavis de grève dont le but est d'amener le président du conseil d'administration du SDIS du Rhône à discuter et négocier des points précisés en introduction et pour qu'il cesse son mépris envers les syndicats qui représentent les personnels,
- Répondre au courrier du Président en lui demandant de donner rapidement la date de réunion promise,
- Demander au Préfet un rendez-vous en urgence (modalité de grève + arrêté préfectoral),
- Attaquer juridiquement la délibération validant le projet d'arrêté préfectoral et l'arrêté lui-même,
- Préparer une information massive dans la presse afin de communiquer sur la situation actuelle au SDIS du Rhône, sur les derniers sujets brûlants de l'actualité.

Si vous désirez plus d'explications, contactez nous.

Le secrétaire général


Gilbert LEBRUN